

Vu la requête, enregistrée le [] décembre 2014, présentée pour M. [] A [] demeurant

M. [] demande au tribunal :

1) d'annuler la décision du préfet de la [] du [] novembre 2014 portant suspension de la validité de son permis de conduire pour une durée de six mois ;

3. Considérant que le préfet de la [] ne f[] tance, tenant notamment [] obstacle à la mise en œuvre [] ositions précitées, qui constituent [] ion ; qu'il suit de là que M. [] est fondé à soutenir que l'article [] son permis de conduire a été [] une procédure irrégulière et doit être annulé ; qu'il n' [] circonstan[] ; de f[] sentées par le requ[] t des dispositions de l'article L [] ministrative ;

DECIDE :

Article 1^{er} : L'arrêté du préfet de la [] 2014 portant suspension du permis de conduire de M. [] pour une durée de six mois est annulé.